AGEFOS PME RHÔNE-ALPES

Pré-Bordereau de versement

Renseignements pour le calcul simplifié des contributions

FORMATION PROFESSIONNELLE 2009

A retourner **avant le 31 janvier** 2010

RETOUR par FAX au :

En retour de ce document, nous vous adresserons le bordereau AGEFOS PME renseigné, avec les indications nécessaires pour vos contributions au titre du Plan de Formation, de la Professionnalisation et du Congé Individuel de Formation.

▶ **Si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous.**

Renseignements obligatoires
(à compléter ou modifier si nécessaire)

N° adhérent _____

Code TVA intra communautaire _____

N° SIRET _____

Code NAF _____

Activité principale _____

_____

Convention Collective _____

_____

Soumis taxe d'apprentissage : ❑ oui ❑ non

Assujetti à la TVA : ❑ oui ❑ non

Taux TVA : _____

Téléphone _____

Fax _____

Courriel _____

Envoi du bordereau de versement

❑ A l'entreprise ❑ Au cabinet comptable *(coordonnées à compléter ci-dessous)*

Nom : _____

Adresse : _____

_____

Tél : _____

N° Siret de ce cabinet _____

Cachet de l'entreprise

Signature : Le / / 2010

Nom et qualité du signataire :

Composition du personnel *(Hors contrats aidés)*

▶ **Effectif moyen annuel selon DADS 2009**

Catégories	Hommes	Femmes
Ouvriers non qualifiés		
Ouvriers qualifiés		
Employés		
Techniciens, Agents de maîtrise, VRP		
Ingénieurs, Cadres, Dirigeants		
Totaux		

▶ **Effectif réel au 31/12/2009**

1re Année de franchissement du seuil :

▶ + 10 salariés ▶ + 20 salariés

Frais de C.C.I. affectés à la formation professionnelle

Montant figurant sur le formulaire Taxe Professionnelle (ligne 18) : € H.T.

Cochez la circonscription* dont vous dépendez :

❑ Annecy	❑ Grenoble	❑ Thiers
❑ Annonay	❑ Le Puy	❑ Valence
❑ Aubenas	❑ Lyon	❑ Vienne
❑ Bourg-en-Bresse	❑ Mâcon	❑ Villefranche-sur-Saône
❑ Châlon-sur-Saône	❑ Roanne	❑ Autre *(joindre liste)*
❑ Chambéry	❑ Saint-Etienne/Montbrison	

* *Si plusieurs établissements joindre la liste détaillée.*

Montant total des salaires bruts 2009
(cf base Sécurité Sociale DADS au 31.12.2009) € H.T.

Dépenses déductibles

Versements conventionnels à la branche
(selon disposition de la CCN)

Nom du collecteur :

Acomptes versés au collecteur de branche :

- au titre du Plan de formation : € H.T.
- au titre de la Professionnalisation : € H.T.

Autres dépenses déductibles

Acomptes versés à AGEFOS PME :

- au titre du Plan de formation : € H.T.
- au titre de la Professionnalisation : € H.T.
- autres dépenses imputables : € H.T.

A préciser :

Montant des salaires relatifs aux seuls CDD de l'établissement € H.T.

Effectif : dont Hommes et Femmes

Montant des aides publiques perçues en 2009 au titre de la formation : € H.T.

Les informations au titre du présent questionnaire sont une obligation légale. Le défaut de réponse entraîne l'incapacité pour AGEFOS PME d'exercer la mission que lui a confiée l'entreprise. Ces informations nominatives sont exploitées exclusivement par AGEFOS PME. Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi peut être exercé auprès d'AGEFOS PME en application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 n° 78-17 "Informatique et libertés".

AGEFOS PME RÉGIONALE est mandataire agissant au nom et pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises - AGEFOS PME - sis, 187 quai de Valmy - 75010 Paris - SIRET 301 761 987 00330 - Code NAF 9499Z, agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 renouvelé le 22.03.1995, modifié le 13.11.2006".

AFAQ ISO 9001 AFAQ N° 1998/4450